

Compte rendu n° 08/2019

séance du Conseil Municipal du 03 octobre 2019

Le 03 octobre 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 27 septembre 2019, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES : Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD, Laura VIRET, Alain BRUCHEZ, Jean-Paul COUTY, Marie-Laure DESBIOLLES, Martine DUSONCHET, Pascale VULIN, Jean-Michel JACQUES (procuration), Lionel LERDUNG.

ABSENT(ES) ESCUSE(ES) : Lionel VERNAY.

DELIBERATIONS

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Cession du talus situé entre le chemin rural dit « du chef-lieu » et les habitations de Monsieur et Madame DESBIOLLES Michel et Jacqueline et Monsieur DESBIOLLES Didier

⇒ **Détermination des tarifs pour l'animation « Halloween » et pour la soirée du 12/10/19 organisées par la commission animation / jeunesse** – *Vote favorable à l'unanimité*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix du repas de la soirée du 12/10/2019 à 12 euros par adulte et 8 euros par enfant et de fixer le prix de l'animation « Halloween » à 1 euro par enfant.

⇒ **Bail rural entre la Commune et Gaec Au Pied du Salève** - *Vote favorable à l'unanimité*

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de signer un nouveau bail rural avec le GAEC AU PIED DU SALEVE afin de mettre à jours les informations.

Il propose de signer un bail rural pour les parcelles C 774- 780 – 783 – 784 (en partie) - 785 – 786 – 787 – 1497 – 1500 pour une durée de 9 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le bail rural avec le GAEC AU PIED SU SALEVE.

⇒ **Convention viabilité hivernale avec des particuliers** - *Vote favorable à l'unanimité*

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que plusieurs particuliers demandent le déneigement des voiries privées. Monsieur le Maire propose que le déneigement des voies privées soit assuré moyennant une indemnité forfaitaire de 3 euros par passage. Le prix pourra être revu lors du renouvellement du marché public avec l'entreprise de déneigement. Il propose de signer une convention pour 5 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les conditions proposées par Monsieur le Maire et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec les particuliers.

⇒ **Cession du talus situé entre le chemin rural dit « du chef-lieu » et les habitations de Monsieur et Madame DESBIOLLES Michel et Jacqueline et Monsieur DESBIOLLES Didier** – *1 abstention*

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur DESBIOLLES Didier et Monsieur et Madame DESBIOLLES Michel et Jacqueline souhaitent acquérir le talus situé entre le chemin rural dit « du chef-lieu » et les habitations. Monsieur le Maire propose de céder 52 m² à Monsieur et Madame DESBIOLLES Michel et Jacqueline et 44 m² à Monsieur Didier DESBIOLLES. Il propose de céder le m² au prix de 1 euros 50.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les conditions proposées par Monsieur le Maire, autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés et dit que les frais d'actes notariés et de géomètre seront pris en charge par les particuliers.

DIVERS

★ Natura 2000

Monsieur le Maire rappelle qu'entre 2009 et 2011 une mare forestière avait été créée ainsi que 7 clairières dans la forêt communale.

Ces actions avaient été financées à 100 % par l'Etat et l'Europe. Aujourd'hui il serait nécessaire de poursuivre l'entretien de ces espaces restaurés qui présentent un fort intérêt pour la biodiversité. Il existe encore des financements européens et de l'Etat pour cela, aussi il propose de déposer une nouvel demande dont le budget prévisionnel serait de 5 655,57 € TTC. Les travaux sont financés à 100 % par l'Etat et l'Europe.

Une délibération sera proposée au prochain Conseil Municipal

★ Micro-crèche Mes premiers pas

Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration aura lieu le samedi 19 octobre 2019 à 11h00. La population de la Commune du Sappey ainsi que celle de Vovray-en-Bornes est invitées à venir partager ce moment convivial.

★ ENEDIS

La Commune a subi plusieurs coupures de courant.

En effet, cela est dû à un problème sur les nouveaux branchements réalisés à Martenant.

Enedis a pu réparer la panne et a envoyé les branchements en expertise afin de trouver une solution permanente.

Fin à 21h30

